



ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA SANTÉ EN GRAND EST

UN PLAN OPÉRATIONNEL AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

VOLET PROFESSIONS MÉDICALES

[2020 - 2023]



ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA SANTÉ EN GRAND EST

VOLET PROFESSIONS MÉDICALES
[2020 - 2023]

SOMMAIRE

Edito	5
Les orientations prioritaires de l'ARS Grand Est	6
Les Assistants spécialistes à temps partagé (ASTP)	7
La Prime d'engagement dans la carrière hospitalière (PECH)	8
La Prime d'exercice territorial (PET)	9
Le soutien aux établissements dans le déploiement d'une politique de Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC)	10
Le soutien aux facultés dans la formation des étudiants en santé	11
Le soutien aux établissements dans le déploiement d'une politique de Qualité de vie au travail (QVT)	12

ÉDITO

L'ARS Grand Est a fait des ressources humaines en santé une priorité de son Projet Régional de Santé (PRS) et, à ce titre, en accord avec la Préfecture, la Région et les représentants des professionnels, demande l'inscription du « plan d'actions sur l'attractivité des professions de santé » dans le mandat du prochain CPER Grand Est 2021-2027.

En effet, il est à noter que le champ de la formation des métiers du sanitaire fait bien partie des missions des ARS, en lien avec les universités, la Région et les établissements de santé, car cette compétence est cogérée avec la Région et les ARS en matière de quotas, d'agrèments des directeurs d'écoles et d'instituts, de pédagogie de formation, d'universitarisation de gestion des schémas de formation au sein des Groupements hospitaliers de Territoire (GHT) et des politiques de stages.

Ce plan d'actions est le fruit de plusieurs constats : une démographie des professionnels de santé largement déficitaire sur la région avec des départs en retraite prévus dans les trois ans de plus de 30%, une augmentation des besoins du fait du vieillissement de la population, de l'accroissement du nombre de pathologies chroniques et la nécessité pour anticiper leurs multiples conséquences sociétales et individuelles de définir des orientations stratégiques et opérationnelles. Par ailleurs, le Grand Est, connaît de forts contrastes intra-régionaux en matière de démographie des professionnels de santé qui nécessitent des approches territorialisées. C'est également une région transfrontalière, donc en forte concurrence pour l'attrait des professionnels de santé.

Ces constats conduisent l'ARS Grand Est à mener une politique volontariste et partenariale pour renforcer les Ressources humaines en santé médicales et non médicales sur les territoires en mobilisant l'ensemble des leviers à sa disposition :

- la formation initiale et continue,
- les nouvelles formes d'enseignement : e-learning, simulation,
- le soutien à l'universitarisation des formations en santé : financement de 2 postes par subdivision,
- la mise en place d'une GPEC dans les territoires via la déclinaison de plans opérationnels sur les territoires de GHT intégrant l'ensemble des partenaires par le biais d'un volet Ressources Humaines en Santé dans les Projets Médicaux Partagés et la mise en place d'équipes de territoires et de liens renforcés ville-hôpital,

- les mesures d'attractivité en mobilisant des dispositifs de type PECH¹, ASTP², PET³. Ces dispositifs sont repris par le plan « investir pour l'hôpital » et étendus aux professions non médicales,
- le soutien aux dispositifs de coordination des professionnels de santé : MSP⁴, ESP⁵, CPTS⁶, IPA⁷,
- l'accompagnement des établissements dans la démarche de Qualité de Vie au Travail (cluster ARACT, groupe de travail EHPAD, financement des journées JADES de l'association SPS⁸).

Le plan d'actions « attractivité des professions de santé médicales » proposé par l'ARS Grand Est a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs de la formation en Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie au sens large puisqu'au-delà des universités, des écoles de sages-femmes et des représentants d'internes, il s'agit également d'impulser à l'ensemble des établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire le déploiement d'une politique de reconstitution des équipes de territoire, de filiarisation des activités au sein des Groupements Hospitaliers de Territoire et la constitution d'une véritable gestion prévisionnelle des compétences médicales.

Ce plan d'actions est donc fédérateur et s'inscrit dans tous les axes de la politique gouvernementale sur le champ de la santé.

Virginie CAYRÉ
La directrice de l'ARS Grand Est

¹ Prime d'Engagement de Carrière Hospitalière : prise en charge à 100 % de la PECH médicale pour un montant de 2 millions d'€

² Assistant Spécialiste à Temps Partagé : 120 postes financés à 100 % en 2020 par l'ARS GE pour 5.3 millions d'€

³ Prime d'Exercice Territorial : pris en charge à 100 % par l'ARS GE pour un montant de 8 millions d'€

⁴ Maison de Santé Pluridisciplinaire (dont 4 MSP – Universitaires en Grand Est)

⁵ Equipe de Soins Primaires

⁶ Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

⁷ Diplôme d'Etat d'Infirmier de Pratique Avancée : 108 places de formation financées par l'ARS GE pour les promotions 2018 et 2019

⁸ Association Soins aux Professionnels en Santé – JADES : Journées d'Atelier Dynamiques et d'Echanges



LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES DE L'ARS GRAND EST

L'Agence Régionale de Santé du Grand Est a fait des ressources humaines en santé, un axe prioritaire de son Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2023 avec 9 objectifs représentant les enjeux majeurs des ressources humaines en santé pour l'ensemble des professions de santé (médicaux et non médicaux).

La démographie des professionnels en santé tant au niveau national qu'au niveau de la région du Grand Est incite l'ensemble des partenaires institutionnels publics à fédérer leurs actions et leurs ressources afin de réaliser un plan d'actions opérationnelles au plus près des territoires sur la période 2020-2023, via notamment les dialogues de gestion au niveau des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et les volets Ressources Humaines en Santé des Projets Médicaux Partagés (PMP) des GHT.

Le Ségur de la Santé a repris nombre de ces actions (comme les parcours professionnels, la revalorisation des métiers, les augmentations de quotas et les formations) qui sont ici précisées.

Les objectifs prioritaires en ressources humaines en santé sont les suivants :

- Favoriser la création de parcours professionnels pour toutes les professions de santé en partenariat avec les universités, les représentants des professionnels et des étudiants, la Région et les autres services en charge des formations ;
- Développer et diversifier les terrains de stage d'accueil des internes, en fonction de l'offre et des besoins du territoire, pour mettre en œuvre la réforme du 3^e cycle sur les trois subdivisions ;
- Organiser une coordination pédagogique des instituts de formation paramédicaux au niveau de la région ;

- Mettre en œuvre l'universitarisation des formations paramédicales des niveaux II et III ;
- Appuyer chaque établissement support de GHT pour développer une stratégie efficiente en matière de ressources humaines en santé et notamment de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences ;
- Organiser une offre de formation continue pour répondre aux besoins de soutien à domicile de la population en perte d'autonomie ou souffrant de maladies chroniques en y intégrant les soutiens aux aidants ;
- Renforcer les coopérations des professionnels de santé pour réduire les délais d'accès aux soins ;
- Déployer une politique contractualisée et partenariale régionale pour améliorer la qualité de vie au travail des professionnels de santé ;
- Mettre en place un programme de formation continue, en partenariat et en complémentarité avec les acteurs du développement professionnel continu.

Ces objectifs sont ensuite déclinés selon les parcours les plus en tension définis dans le cadre du PRS, et adaptés en fonction des territoires, à savoir notamment : les parcours oncologie, enfants-adolescents, santé mentale, maladies chroniques et maladies cardio-neuro-vasculaires.



LES ASSISTANTS SPÉCIALISTES À TEMPS PARTAGÉ (ASTP)

LE SOUTIEN AUX ASTP RÉPOND À DEUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES MAJEURS POUR L'ARS GRAND EST :

- Développer une **coopération** entre établissements et entre professionnels au sein d'un même GHT dans une logique de filière de soins ;
- Maintenir un **accès aux soins** pour certaines spécialités les plus fortement touchées par les tensions en termes de démographie médicale.



◆ LE DISPOSITIF

Les Assistants spécialistes à temps partagé (ASTP) sont des jeunes diplômés en post-internat qui décident de parfaire leur formation en occupant des postes partagés entre deux établissements hospitaliers, sur la base de la signature d'une convention de deux ans. Depuis 2020, cette possibilité d'exercice partagé est également ouverte au secteur ambulatoire.

Ouverts à toutes les spécialités médicales, les postes d'ASTP doivent permettre aux différents acteurs du territoire de répondre aux actions de coopération dans lesquelles ils peuvent se trouver engagés, ainsi qu'aux projets médicaux partagés des GHT (Groupements Hospitaliers de Territoires) devant notamment traduire les objectifs du Projet Régional de Santé et permettre d'offrir des parcours professionnels aux jeunes diplômés.

◆ CE QUE FAIT L'ARS GRAND EST

L'ARS Grand Est finance chaque projet retenu après un appel à projets, à hauteur de :

- 100% du traitement du médecin, sur la base d'un coût moyen ;
- 100% des coûts afférents aux primes d'exercice territorial dues aux ASTP.

Pour chaque ASTP, ces sommes seront versées à l'établissement public hospitalier support de la convention d'exercice partagé.

◆ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Soutenir les projets professionnels hospitaliers et/ou universitaires en permettant à de jeunes médecins de parfaire leur formation post internat ;
- Permettre aux jeunes médecins de participer à l'encadrement d'internes et étudiants en santé ;
- Favoriser la coopération territoriale et médicale entre les CH et les CHU ;
- Favoriser l'exercice hors CHU et à terme faciliter l'installation de médecins dans les établissements périphériques ;
- Consolider les équipes médicales des établissements de santé en difficulté de recrutement.

◆ LES RÉSULTATS

405 postes d'ASTP ont été financés depuis 2017, répartis de manière équilibrée entre les 3 subdivisions, pour un total de près de 32 M€.

En 2021, on dénombre 232 assistants spécialistes à temps partagés en cours de contrat en région Grand Est.

Toutes les spécialités sont représentées ; les ASTP sont toutefois majoritairement présents en gynécologie-obstétrique, imagerie médicale, pharmacie hospitalière, pédiatrie, ophtalmologie et psychiatrie.



LA PRIME D'ENGAGEMENT DANS LA CARRIÈRE HOSPITALIÈRE (PECH)

LE SOUTIEN DE L'ARS AU DÉPLOIEMENT DE CETTE PRIME RÉPOND AU DOUBLE OBJECTIF de renforcer l'attractivité des postes sur les spécialités les plus en tension dans la région, et d'apporter son soutien aux établissements publics de santé du Grand Est et aux jeunes professionnels qui s'engagent dans la carrière de praticien hospitalier.



◆ LE DISPOSITIF

La prime d'engagement dans la carrière hospitalière s'adresse aux praticiens contractuels et aux assistants des hôpitaux. Elle est versée au praticien qui s'engage avec un établissement public de santé, au travers d'une convention d'engagement de carrière hospitalière, à exercer sur un poste, dans une spécialité en tension, jusqu'à sa nomination en tant que praticien hospitalier (PH).

En cas de réussite au concours national de praticien des établissements publics de santé, le praticien s'engage à effectuer trois ans de services effectifs en tant que PH dans l'établissement avec lequel il a conclu une convention. L'établissement s'engage à proposer au praticien un emploi à temps plein sous un statut de personnel médical hospitalier et avec une garantie d'émoluments mensuels, jusqu'à sa nomination en tant que praticien hospitalier au sein de l'établissement.

En fonction de la spécialité, cette prime d'engagement dans la carrière hospitalière s'élève entre 10 000 € et 30 000 € brut. Elle est versée en 2 fois : à la signature de la convention, puis après la réussite au concours et la prise de poste au sein de l'établissement en tant que PH.

◆ CE QUE FAIT L'ARS GRAND EST

L'ARS Grand Est arrête la liste des spécialités éligibles à la prime, après avis de la Commission représentative paritaire (CRP), organisme paritaire représentant les personnels médicaux hospitaliers.

L'ARS Grand Est finance 100% de la prime d'engagement dans la carrière hospitalière versée aux praticiens.

Ces sommes sont versées pour chaque praticien bénéficiaire, à l'établissement public hospitalier support de la convention d'engagement dans la carrière hospitalière.

◆ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Renforcer la présence médicale sur les spécialités les plus en tension
- Inciter les praticiens à s'engager dans une carrière au sein de l'hôpital public
- Donner des outils concrets aux établissements de santé dans la gestion de la carrière de leurs praticiens

◆ LES RÉSULTATS

194 primes ont été versées depuis 2018 en Grand Est, pour un total de plus de 3,7 M €.

Les spécialités les plus représentées sont : Psychiatrie (70), Anesthésie-Réanimation (65), Médecine d'urgence (25) et Médecine générale (13).



LA PRIME D'EXERCICE TERRITORIAL (PET)

LE SOUTIEN DE L'ARS AU DÉPLOIEMENT DE CETTE PRIME RÉPOND AU DOUBLE OBJECTIF de renforcer le **travail en coopération des établissements de santé** au sein d'un Groupement hospitalier de territoire (GHT), dans le cadre de leur projet médical partagé ou d'une simple mise en réseau des structures.



◆ LE DISPOSITIF

La prime d'exercice territorial a remplacé la prime multi-sites dans le cadre du déploiement du plan pour l'attractivité médicale. Elle s'adresse aux praticiens et assistants dans les hôpitaux publics qui s'engagent, sur la base d'une convention tripartite conclue entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et le praticien, à réaliser une partie de leur activité dans un autre établissement distant d'au moins 20km de son site d'exercice principal.

La prime est versée mensuellement au praticien ; son montant est fonction du nombre moyen hebdomadaire de demi-journées passées en dehors du site principal d'exercice du praticien ainsi que du nombre de sites d'exercice différents le cas échéant.

En fonction du temps partagé (d'une demi-journée à plus de 4 demi-journées par semaine), cette prime varie de 250 € à 1000 € bruts mensuels.

◆ CE QUE FAIT L'ARS GRAND EST

L'ARS Grand Est autorise les dérogations à la règle des 20km pour certaines spécialités. A ce jour, elle concerne les praticiens intervenant en établissement de santé mentale, dans une unité de soins aux détenus et les radiologues (les autres demandes de dérogations pour les PET de moins de 20 km, sont étudiées au cas par cas).

L'ARS Grand Est finance 100% de la prime d'exercice territorial.

Ces sommes sont versées pour chaque praticien bénéficiaire, à l'établissement public hospitalier support de la convention.

◆ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Renforcer la présence médicale sur les spécialités les plus en tension
- Favoriser la connaissance des équipes médicales entre plusieurs établissements et le travail en commun d'équipes de territoire
- Renforcer le dialogue entre établissements d'un même GHT

◆ LES RÉSULTATS

Plus de 900 praticiens ont déjà bénéficié de la Prime d'exercice territorial en Grand Est.

Les spécialités les plus représentées parmi les praticiens bénéficiaires sont : la Psychiatrie, la Médecine d'urgence, la Gynécologie-obstétrique, la Pharmacie et la Médecine cardio-vasculaire.

A ce titre, l'ARS Grand Est a soutenu les établissements à hauteur de 7,2 M€.



LE SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS DANS LE DÉPLOIEMENT D'UNE POLITIQUE DE GESTION PRÉVISIONNELLE DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES (GPMC)

L'ARS GRAND EST APPUIE CHAQUE ÉTABLISSEMENT SUPPORT DE GHT pour développer une stratégie efficace en matière de ressources humaines en santé (GPMC), visant à répondre aux enjeux en termes de quantité, de qualité et de partage des compétences disponibles, en termes d'attractivité et de recrutement, d'ajustement des profils des professions aux besoins des établissements, et à favoriser les parcours professionnels.



◆ LE DISPOSITIF

La GPMC permet une gestion dynamique et prospective des ressources humaines. A partir d'un état des lieux, elle permet d'anticiper les écarts entre les futurs besoins en compétences et les ressources humaines disponibles et d'identifier les ajustements nécessaires. Sa mise en place doit permettre de faire coïncider les besoins en compétences des établissements et les projets personnels des agents et salariés. Elle vise également à piloter les effectifs, la masse salariale et les compétences des ressources humaines à moyen et long terme.

de gestion des postes et des affectations des personnels médicaux entre les différentes structures locales (EPS), régionale (ARS) et nationale (CNG).

L'ARS Grand Est a choisi de financer l'acquisition et la formation pour l'ensemble des établissements sanitaires de la région Grand Est du logiciel LOGIMEDH, permettant un gain de temps pour les utilisateurs dans le suivi des effectifs, et une meilleure vision à l'échelle régionale via un outil commun d'analyse des données.

◆ CE QUE FAIT L'ARS GRAND EST

L'ARS Grand Est a financé en 2018, en lien avec l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH), la réalisation d'une cartographie régionale des métiers. Cette réalisation permet aux établissements de disposer d'outils de comparaison, de connaître l'état des métiers dans la région et d'identifier les spécificités locales, de veiller à l'adéquation des moyens aux besoins de santé dans tous les territoires.

◆ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Bénéficier d'une vision prospective des besoins en compétences et en professionnels au niveau territorial, départemental et régional ;
- Permettre à tous les établissements d'engager une démarche de GPMC et de favoriser les parcours professionnels (digitalisation de la gestion des postes et des affectations, suivi des effectifs).

Dans le cadre de la GPMC des personnels médicaux au sein des établissements, le Centre national de Gestion des praticiens hospitaliers de la fonction publique hospitalière (CNG) déploie un outil stratégique pour la gestion des ressources humaines médicales hospitalières, « LOGIMEDH ». Cette application informatique a pour finalité le suivi à terme de l'ensemble des praticiens exerçant dans les établissements publics de santé français. C'est aussi une application web partagée pour le suivi des effectifs médicaux et des échanges dématérialisés et sécurisés

◆ LES RÉSULTATS

Tous les établissements publics du Grand Est sont équipés et formés à l'utilisation du logiciel LOGIMEDH.



LE SOUTIEN AUX FACULTÉS DANS LA FORMATION DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

L'ARS GRAND EST S'ENGAGE AUPRÈS DES TROIS UNIVERSITÉS DE LA RÉGION afin de développer, favoriser et accompagner la formation des étudiants en santé, médicaux (médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique) et non médicaux. Le parcours professionnel global du professionnel est ainsi accompagné, dès la formation, afin de favoriser l'orientation des étudiants et favoriser l'attractivité de notre région.



◆ LES DISPOSITIFS

La création d'un département des professionnels de santé dans chaque faculté permet d'élaborer des projets annuels communs pour la formation initiale et continue des professionnels de santé. L'ARS Grand Est pilote ainsi le développement et la formation des maîtres de stages universitaires (MSU) et promeut le déploiement des enseignants essentiels à la formation (développement des assistants universitaires de médecine générale - AUMG, et des maîtres de conférence).

La simulation est au cœur de l'adaptation de la pédagogie des formations ainsi que la recherche clinique (attaché de recherche clinique, Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire - MSPU. . .).

Le service sanitaire mis en place pour les étudiants permet d'initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire et d'intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé, de réaliser des actions concrètes de prévention primaire, de favoriser l'interdisciplinarité lors des formations et des actions réalisées, et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales;

◆ CE QUE FAIT L'ARS GRAND EST

L'ARS Grand Est initie et accompagne ces projets, fédère les partenaires autour de projets communs répondant aux besoins de la population (facultés, établissements, Région, Pôle emploi, organismes de formations, . . .), et apporte un soutien individuel aux professionnels.

◆ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ▶ Assurer, tout au long des études des professionnels en santé, des conditions d'études et de travail favorables à leur santé, à leur épanouissement et à la construction de leur identité professionnelle, en veillant notamment aux conditions d'accueil en stage ;
- ▶ Développer la formation des étudiants au vécu du patient, à la prise en compte de ses conditions de vie et de travail, ainsi qu'aux enjeux de la relation de soin et de vulnérabilité ;
- ▶ Développer la présence et la formation de maîtres de stage universitaires sur l'ensemble des territoires ;
- ▶ Déployer des moyens de fidélisation des étudiants notamment dans les zones en tension ;
- ▶ Définir le portrait territorial des projets de formation et des instituts de chaque GHT.

◆ LES RÉSULTATS

Depuis 2018, l'ARS Grand Est a alloué chaque année en moyenne 500 000 € en soutien aux projets liés à la formation en santé.

600 stages sont proposés chaque année dans le cadre du service sanitaire.

Chaque faculté dispose d'un département des professionnels de santé structuré, à l'instar des départements de médecine générale.



LE SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS DANS LE DÉPLOIEMENT D'UNE POLITIQUE DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

L'ARS GRAND EST S'ENGAGE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SUR LE VOLET DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL, qui sont autant des enjeux humains et professionnels que des leviers d'attractivité du territoire de la région pour les professionnels de santé.



◆ LES DISPOSITIFS

Les CLACT (contrats locaux d'amélioration des conditions de travail) constituent un levier important pour accompagner les établissements dans le développement d'une culture de prévention et de santé au travail. Conformément à son Projet Régional de Santé, l'ARS Grand Est fait le choix d'accompagner l'ensemble des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, publics et privés de la région, dans leur démarche d'amélioration des conditions de travail.

Selon les années et les orientations nationales, les appels à projets peuvent privilégier l'appui à l'investissement dans du matériel à destination des professionnels et des patients (lève-personne, baignoires thérapeutiques, aménagement de salles de pause...), des actions de formation des personnels et des encadrants (gestion du stress, efficacité collective, prévention du burn-out, formation à la médiation...), des outils d'amélioration de la gestion RH (formation à la gestion de l'absentéisme et des remplacements, logiciels de planning, ou de gestion des cycles de travail).

L'ARS Grand Est est partenaire de « SPS - Soins aux professionnels de santé », association nationale reconnue d'intérêt général, qui vient en aide aux professionnels de la santé en souffrance au travail et aux étudiants, et qui agit en prévention pour leur mieux-être. SPS met à disposition des soignants une assistance psychologique en ligne gratuite et confidentielle, réalise des enquêtes, des actions thématiques d'accompagnement à la vulnérabilité, met en œuvre des actions et développe des outils innovants pour améliorer la qualité de vie des étudiants et professionnels de la santé, prévenir et protéger leur santé.

◆ CE QUE FAIT L'ARS GRAND EST

L'ARS Grand Est finance à hauteur de 50% les projets CLACT retenus, après appel à projets.

Par voie de convention, l'ARS Grand Est soutient financièrement l'association SPS et définit avec elle des actions ciblées à destination des soignants et des étudiants de la région.

◆ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Aider les structures à améliorer les conditions de travail et prévenir l'absentéisme lié aux accidents du travail et aux maladies professionnelles
- Proposer un soutien aux soignants, dans leurs conditions de travail au quotidien et en cas de besoin ponctuel
- Renforcer l'attractivité des établissements par l'appui au développement d'une politique de bien-être au travail

◆ LES RÉSULTATS

Depuis 2018, l'ARS Grand Est a alloué chaque année 4 M€ aux projets « CLACT ». L'Association SPS a reçu plus de 600 appels de soignants de la région Grand Est en 2020 sur leur plateforme de soutien et organisé plusieurs Journées d'ateliers dynamiques et d'échanges en santé (E-JADES) dans la région.

➔ <https://www.asso-sps.fr/prevention/atelier/ejades>

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Vous pouvez contacter l'ARS Grand Est à l'adresse suivante :
ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Pour les usagers**, le site internet de l'ARS Grand Est
- **Pour les professionnels de santé**, le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS)

ARS GRAND EST

Siège régional : 3, boulevard Joffre
CS 80071 /// 54000 Nancy ///

Standard régional : 03 83 39 30 30

www.grand-est.ars.sante.fr